

# DEVELOPPER ET MANAGER LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

**SECTEUR ASD – AIDE ET SOIN A  
DOMICILE**



**Nathalie VAN CELST**  
AMN CONSEIL ET FORMATION

**FORMATION**  
**DEVELOPPER ET MANAGER LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS UNE STRUCTURE**  
**DU SECTEUR AIDE ET SOIN A DOMICILE ASD**

*(Durée : 1 jour (7 heures) + ½ journée d'accompagnement lors de l'intersession de la formation d'un AP ASD)*

### Public

Cette formation s'adresse aux dirigeants d'entreprises de l'aide et du soin à domicile ASD souhaitant s'engager dans une démarche de prévention et la réalisation de projet(s) en s'appuyant sur les compétences d'un ou plusieurs animateur(s) de prévention(s) (AP ASD).

Cette formation précède celle de l'AP ASD qui aura à élaborer et à mettre en œuvre un projet particulier de prévention répondant spécifiquement aux besoins de la structure.

### Prérequis

Aucun

### Conditions de participation

S'engager dans une démarche globale de prévention.

Former au moins un animateur prévention.

### Objectifs

- Initier et développer une démarche de prévention dans sa structure
- Manager la Santé et Sécurité au Travail de sa structure

### Contenu

- Enjeux de prévention des risques professionnels dans le secteur ASD
- Etat des lieux d'un établissement pour identifier ses enjeux, objectifs et priorités
- Structuration d'une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne et ses conditions de réussite
- Désignation du chargé de projet (AP ASD)
- Bases d'une « lettre d'engagement » décrivant la démarche de prévention dans laquelle l'établissement s'inscrit et le cadre d'action de l'Animateur Prévention ASD

### **Méthodes et outils**

Échanges interactifs, travaux de groupe, adaptation aux besoins réels de la structure.

### **Modalités de la formation**

Face à face pédagogique : 7 heures + ½ journée en établissement.

Effectif maximum recommandé : 10 participants.

### **Mode de validation**

A l'issue de la formation, AMN CONSEIL ET FORMATION délivre au participant une attestation de formation.

### **Intervenant**

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur AP ASD certifié par le réseau prévention.

### **Finalité**

Permettre aux dirigeants de structure de :

- Repérer le(les) futur(s) AP ASD à former, d'allouer le temps nécessaire à sa formation en présentiel (2j + 1j) et également lors de l'intersession (2j dont ½ journée d'accompagnement)
- Poser les bases d'une lettre d'engagement décrivant la démarche de prévention dans laquelle la structure s'inscrit et le cadre d'action de l'(des) AP ASD et des APS ASD
- Choisir un projet de prévention en particulier afin de pouvoir positionner l'AP ASD dès le début de sa formation sur un cas concret de la structure

**PROGRAMME DE FORMATION  
PILOTER UNE DEMARCHE DE PREVENTION**

JOUR 1	
9h00 – 12h30	<p>Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes</p> <p>▪ <b>Initier et développer une démarche de prévention dans son établissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les enjeux humains, économiques et réglementaires de la prévention pour le secteur</li> <li>▪ Les enjeux de ma structure : l'intérêt d'agir en prévention : « qu'ai-je à gagner ou à perdre en agissant ou en ne faisant rien »</li> <li>▪ Comprendre la démarche de prévention pour l'intégrer dans la gestion des activités de ma structure</li> <li>▪ S'engager dans une démarche de prévention durable dans l'ensemble des activités de ma structure : les bases de ma lettre d'engagement en lien avec mon propre constat</li> </ul>
13h30 – 17h00	<p>▪ <b>Manager la santé et la sécurité au travail dans son établissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mobiliser les différents acteurs internes de l'entreprise</li> <li>▪ Cadrer et piloter mes projets de prévention des risques professionnels en m'appuyant sur les compétences en méthodologie de conduite de projet acquises par mon animateur prévention lors de sa formation (il peut y avoir plusieurs AP pour la même structure)</li> <li>▪ Représenter l'entreprise auprès des acteurs externes de la prévention</li> </ul> <p><b>Bilan de la formation</b></p>

JOUR 2 EN ENTREPRISE (1/2 JOURNEE)	
9h00 – 12h30 Ou 13h30 – 17h00	<p><b><i>Cadrage du projet, coordination des actions, définition de la stratégie avec la direction, l'AP, le formateur (lors de la ½ journée d'accompagnement) :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors d'un temps de travail en commun entre l'AP ASD et le dirigeant, en présence du formateur.</li> <li>- Le binôme AP ASD et dirigeant présente le travail mené dans l'établissement lors de l'état des lieux en S&amp;ST, l'organisation de la prévention dans l'entreprise, le repérage des problématiques majeures, les axes de progrès pour l'établissement. Le formateur accompagne le binôme pour l'identification des axes de progrès ainsi qu'à l'identification de freins éventuels afin de pouvoir les lever.</li> </ul> <p>Lors de cette intervention du formateur, le binôme AP ASD et dirigeant pourra avancer dans son projet, établir une note de cadrage en s'appuyant sur la lettre d'engagement.</p>